



# VILLE DE FORMERIE

## 60220

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Beauvais

CANTON DE GRANDVILLIERS

**Arrêté n°41/2026**

**Date d'affichage : 02 juin 2026**

**Objet : R.D. n° 919, dite « rue du Maréchal Joffre » et « rue Aristide Briand ».**

**R.D. n°4 dite « rue du Maréchal Joffre ».**

**V.C. dites « rue Alavoine » et « rue Maisné ».**

**Renouvellement réseau basse tension ENEDIS.**

**Restrictions de circulation**

### **Le Maire de la commune de FORMERIE,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- Vu le code de la route ;
- Vu le code pénal ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle - livre 1 - 8ème partie - signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
- Vu le règlement de la voirie départementale de l'Oise adopté le 04 mars 2016 par le Conseil Départemental de l'Oise ;
- Vu l'avis favorable du 29 mai 2026 du Conseil Départemental de l'Oise, U.T.D. Nord Ouest à SONGEONS ;
- Considérant qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, d'imposer des restrictions de circulation routière aux usagers de la R.D. n° 919, dite « rue du Maréchal Joffre » et « rue Aristide Briand », de la R.D. n°4 dite « rue du Maréchal Joffre », des V.C. dites « rue Alavoine » et « rue Maisné », pendant l'exécution des travaux pour renouvellement du réseau basse tension ENEDIS, dans l'agglomération de FORMERIE.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Des restrictions de circulation seront imposées aux usagers,

- de la R.D. n° 919 dite « rue du Maréchal Joffre», du n° 1 au n°30 ;
  - de la R.D. n°4 dite « rue du Maréchal Joffre », du n° 32 au n°38 ;
  - de la R.D. n°919 dite « rue Aristide Briand », du n° 1 au n° 19 ;
  - des V.C. dites « rue Alavoine » et « rue Maisné » sur toute leur longueur,
- dans l'agglomération de FORMERIE, pendant l'exécution des travaux de renouvellement du réseau basse tension ENEDIS.

**ARTICLE 2.-** Ces restrictions de circulation, aux abords du chantier, consisteront en :

- une limitation de la vitesse à 30 km/h (panneaux B14) ;
- une interdiction de stationner (panneaux B6a1) ;
- une interdiction de dépasser (panneaux B3) ;
- la mise en place de panneaux AK5 ("travaux"), AK3 ("chaussée rétrécie"), B31 ( fin de prescription), barrières K8, K5c double face ou K5a ;
- des alternats des sens de circulation réglé manuellement par K10 ou à l'aide de feux bicolores (KR11j) qui pourront être établis temporairement sur une longueur n'excédant pas 100m, selon les nécessités de sécurité du chantier.

Le cheminement et la sécurité des piétons devront être signalés et assurés.

**ARTICLE 3.-** La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue, conformément à la législation en vigueur par l'entreprise LESENS VALLEE DE L'OISE.

**ARTICLE 4.-** Le présent arrêté est applicable du lundi 08 juin 2026 au vendredi 17 juillet 2026.

**ARTICLE 5.-** Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 6.-** Madame l'Agent de Police Municipale assermentée et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de GRANDVILLIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- M. BOUCHER Dimitri, LESENS Vallée-de-L'Oise, Av. des Anciens de Flandres-Dunkerque 60203 COMPIEGNE CEDEX,
- M. le Chef de l'UTD Nord-Ouest, 2 rue de la Gare 60380 SONGEONS,
- M. le Commandant du Centre de Secours, rue Alexandre 1<sup>er</sup> 60220 FORMERIE.

**A FORMERIE, le 02 juin 2026**

**le Maire,**



**William BOUS**